

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Liberté – Egalité – Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



☎ : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

Email : [mairie-st-germer@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-germer@wanadoo.fr)



**SEANCE DU 08 FEVRIER 2023**

**A 18h30**

Sous la Présidence de Monsieur LEVASSEUR Alain, Maire

**En présence de** Madame AUBRY Denise, Monsieur LOISEAU Dominique, Madame ALEXIS Nicole, Monsieur CAMUS Irénée, Monsieur ROBERT Raymond, Madame RENARD Marie-Sabine, Monsieur AUBE Patrice, Monsieur LEFEVERE Patrick, , Madame MAILLARD Corinne, Monsieur LAMBILLOTTE Xavier, Madame TOLU Sandrine, Madame DA ROCHA Patricia, Monsieur DELAPORTE David, Madame DEMOLLIERE Ingrid, Madame GUEULLE Elodie, Madame SAVREUX Aurélie, Madame LEVASSEUR Valérie

**Pouvoirs :**

Monsieur VILLETTE Daniel a donné pouvoir à Monsieur Alain LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Madame SAVREUX Aurélie

## Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne** Madame **Aurélie SAVREUX**, secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du **14 décembre 2022**.



## Association « Le Voyage de la Guérison » - Demande de mise à disposition de la salle socioculturelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** le prêt de la salle socioculturelle au profit de l'Association « **Le Voyage de la Guérison** » à titre gratuit pour la date suivante: **Dimanche 04 juin 2023**.

Pour les autres dates, il conviendra de faire comme pour les autres associations et selon le règlement à savoir chaque association Gérémaroise a le droit à la 1ère location de l'année gratuite + 50% sur la seconde location durant le 1er et le quatrième trimestre.

## Dossier candidature auprès de la région Hauts de France pour vos projets "PVD" - Délibération du non développement des commerces en périphérie

Vu l'appel à projet lancé par la Région Hauts de France pour la redynamisation des centres-villes et centre-bourgs,

Considérant que la commune de SAINT GERMER DE FLY a été candidate et retenue parmi 114 communes qui vont bénéficier de la politique et du budget « Redynamisons nos centres villes et centre-bourgs » pour son dossier,

Considérant que le conseil municipal a choisi de consolider et de valoriser les commerces de proximité du centre-ville,

Considérant qu'il convient de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville,

Considérant la demande du Conseil Régional des Hauts de France à s'engager à ne pas favoriser le commerce de périphérie,

Considérant que la ville de SAINT GERMER DE FLY ne dispose plus de zones foncières à ce jour susceptibles d'accueillir en périphérie des commerces,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de cet appel à projets de la Région Hauts de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **s'engage** à ne pas développer le commerce de périphérie et à favoriser le commerce de proximité afin de lutter contre la désertification de son centre-ville.

## **SE 60 \_ Adhésion des Communautés du Clermontois et du Pays de Valois**

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** l'adhésion de la **Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois** au SE60.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# 60ème anniversaire du Traité de l'Elysée \_ 22 janvier 1963 - 22 janvier 2023 \_ Adoption de la déclaration

L'année 2023 marque le 60e anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Tournant historique des relations entre la France et l'Allemagne, cet accord fut une étape décisive de la coopération déjà engagée 13 ans plus tôt dans le cadre de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Le Traité a permis de rapprocher les forces vives, en particulier les jeunes, de nos pays dans une démarche de réconciliation sans précédent qui a marqué d'une empreinte indélébile la construction européenne.

La France compte environ 2 300 communes jumelées avec l'Allemagne qui est ainsi de loin le premier pays partenaire des collectivités territoriales françaises. Ces liens sont les plus nombreux, les plus étroits et les plus actifs jamais établis entre deux pays. La France et l'Allemagne ont d'ailleurs reconnu le rôle fondamental des jumelages et partenariats dans le nouveau Traité de coopération signé en 2019 à Aix-la-Chapelle.

Les premiers jumelages franco-allemands n'ont pas attendu 1963, mais le Traité a néanmoins largement contribué à l'essor de ce mouvement. En donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer, de se côtoyer et d'apprendre à se connaître, ces échanges ont toujours été de puissants catalyseurs de l'amitié franco-allemande.

L'anniversaire de Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 60 ans après la signature de ce Traité, les jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe des citoyens.

Face à la guerre en Ukraine, à ses conséquences politiques, économiques et financières, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort. Plus que jamais les Européens doivent faire front commun pour que l'Union européenne puisse apporter des réponses à la hauteur des défis et des valeurs qu'elle défend.

Dans ce contexte difficile de crises à répétition, la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée s'impose entre la France et l'Allemagne. Le 60e anniversaire du Traité de l'Elysée représente un témoignage de paix. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation franco-allemande et des échanges entre les collectivités de nos deux pays.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **adopte** les dispositions ci-après :

1. de répondre à l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;

2. Saisissons l'opportunité des célébrations du 60e anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec Niedenstein. La commune souhaite réaffirmer l'engagement qu'ont pris ensemble le 26 mai 1977 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux communes : SAINT GERMER DE FLY et NIEDENSTEIN.

3. Parce qu'ils sont précieux, nous avons le devoir de préserver les liens que nous avons su tisser entre nos collectivités territoriales et nos acteurs locaux. Nous nous engageons à poursuivre notre action conjointe dans une perspective européenne. Dans nos communes et dans nos territoires. Nous disposons de gisements de savoir-faire dont nous devons tirer parti pour renouveler nos coopérations. La citoyenneté, l'engagement et la participation démocratique, l'égalité et la tolérance sont des principes clés sur lesquels doivent se fonder nos partenariats.

4. Pour relever les défis de demain et contribuer ensemble à un avenir durable, nos rencontres devraient nous permettre de confronter nos politiques locales sur les sujets liés à l'urgence climatique, à la sobriété énergétique et plus généralement au développement durable.

5. Nous œuvrerons pour ouvrir encore davantage nos coopérations à nos jeunes concitoyens en veillant à offrir aux plus défavorisés d'entre eux des opportunités de mobilité et de rencontres. Nos jumelages doivent être pour eux des espaces d'initiation à la mobilité et d'apprentissage de l'autonomie. Nos échanges doivent correspondre à leurs attentes, donner libre cours à leur créativité et valoriser leurs compétences.

6. Le drame de la guerre en Ukraine, les dérives autoritaires dans de nombreux pays, la montée des populismes en Europe et dans le monde nous incitent à nous mobiliser sans relâche pour la démocratie, pour le respect de la dignité et des droits humains et pour le respect du droit international. Nous devons, à travers nos rencontres, nous rassembler autour des valeurs communes qui nous sont chères.

7. Nous saluons la contribution essentielle de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), créé par le Traité de l'Elysée, qui n'a cessé d'apporter depuis sa création un soutien précieux à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre de nos jumelages. Nous saluons tout particulièrement les efforts et les moyens exceptionnels déployés par l'OFAJ pour que les jeunes Allemands et Français puissent garder le contact malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation d'échanges et de rencontres depuis 2020.

8. Nous nous félicitons de la création, suite au nouveau Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, du Fonds Citoyen Franco-Allemand et nous nous réjouissons du grand nombre de rencontres et d'initiatives soutenues dans ce cadre. Nous invitons les communes jumelées à saisir l'opportunité de ce fonds en proposant des projets leur permettant d'impliquer de nouveaux acteurs locaux dans les relations franco-allemandes.

9. Soulignons, au regard du contexte international, la nécessité de nous engager ensemble pour l'Ukraine. Des initiatives devraient être menées conjointement par les autorités locales françaises et allemandes, le cas échéant avec leurs partenaires de Pologne et de Roumanie, que ce soit pour participer à l'aide d'urgence, ou à plus long terme, pour s'engager dans des coopérations communes avec des villes et communes ukrainiennes afin de les aider à se relever lorsque le temps de la reconstruction sera venu.

10. Entendons, dans le prolongement de la présente déclaration, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 60e anniversaire du Traité de l'Elysée et à mettre en valeur la convivialité des relations de jumelage entre nos deux territoires.

## Newrest Restaurant \_ Avenant n°2

La société Newrest Restauration subit constamment des augmentations depuis plusieurs mois. Les indices INSEE ne reflètent actuellement pas la réalité qu'elle subit.

La société ne peut plus supporter les écarts tarifaires infligés par leurs fournisseurs.

Elle a appliqué une hausse des tarifs de 18.59%. Une première révision est passée au 1er septembre de 6%, soit 12.59% restant à leur charge. Ces 12.59% appliqués à la formule de révision entraînent une hausse de 10.7% des tarifs.

Un travail de chasse au gaspillage et un autre de refonte des menus ont déjà été effectués.

Suite à un RDV avec Monsieur Pascal ANDRAUD, Directeur Général et Madame Julie LACAILLE, diététicienne, Monsieur le Maire a réussi à négocier sur la formule de révision. L'incidence financière ne se fera que sur les denrées alimentaires et plus sur les charges de personnel. Ainsi l'augmentation sera moindre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer **l'Avenant n°2**



## Parcours de Santé \_ Demande de Subvention au titre du programme «500 Équipements sportifs de proximité d'ici 2024»

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement du programme « 500 Équipements sportifs de proximité d'ici 2024 » par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Ce programme vise à accompagner le développement de 5000 terrains de sport d'ici 2024.

La commune est éligible, car elle est située en zone de revitalisation rurale.

Le projet de créer un parcours santé au niveau du terrain de foot et de la salle socioculturelle a déjà été évoqué lors de précédentes réunions.

Le taux de subvention possible est entre 50 et 80 % et un dossier de candidature est à déposer rapidement.

Le coût estimé pour cette création de parcours santé de 43 507 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser cette création et les travaux de construction au niveau du terrain de foot et de la salle socioculturelle et de l'autoriser à demander une subvention au titre du programme « 500 Équipements sportifs de proximité d'ici 2024 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- \* **donne** son accord sur la création de ce parcours santé ainsi que les travaux,
- \* **autorise** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du programme « 500 Équipements sportifs de proximité d'ici 2024 »,
- \* **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.



## Questions diverses

\* **Mare Lurin** : une demande de subvention pour la création d'une aire de services à vélos via un appel à projet de l'ADEM avec la C.C.P.B. est en cours.

\* **Maison Rue Carimaro** : l'ensemble des élus se demande ce qu'on peut en faire ... il faut travailler sur ce sujet et voir s'il faut la remettre en état ou la raser.

\* **Vidéo surveillance** (34 caméras) : le dossier avance. La subvention du Conseil Départementale est acquise ; celle de la Région est malheureusement à refaire ! Monsieur le Maire va bientôt aller à un RDV avec le Conseil Départemental pour la gestion de la surveillance.

\* **Mairie-Toiture** : les travaux avancent ; il n'y a plus de toiture. Le campanile a été remonté dans les ateliers. L'ABF et Mr le Maire se rendent la semaine prochaine pour aller le voir. Les cadrans seront refaits à neuf.

\* **Cabinet Médical** : l'intérieur est terminé. Malheureusement l'enduit des façades extérieures a gelé! La société a projeté sur des murs froids et cela ne tient pas ... tout est à refaire !

Les infirmières sont prêtes à rentrer et attendent l'accord.

Concernant le logement d'à côté, toutes les fenêtres et portes sont changées. L'isolation par l'extérieur est également effectuée.

Il y a eu quelques problèmes de chauffage mais le problème est réglé.

\* **Eclairage de nuit éteint** : 57% de consommation en moins. C'est une très bonne décision de prise.

\* **Remerciements** de Mme ALEXIS Nicole et sa famille pour l'attention de la Commune de SAINT GERMER DE FLY lors du décès de leur papa (achat d'une gerbe).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h50**.

Le Maire,



Alain LEVASSEUR.